

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 28 octobre 2022

Date de la convocation
24 octobre 2022

Date de la séance
28 octobre 2022

N°2022_10_07

Demande de l'Association " Si on Chantait " pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente en vue d'organiser le téléthon

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit octobre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER par Patrick MATHIEU, Brigitte GODART par Claude LÉVÊQUE, Frédéric LEFEVRE par Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents excusés :

Absents : Benjamin WAQUELIN

Secrétaire de séance : Claude LÉVÊQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2020-07-04 en date du 28 juillet 2020 relative au nouveau règlement de la salle polyvalente,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 28 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Agnès WATIER, Présidente de l'association « Si On Chantait », du 28 juillet 2022, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le samedi 3 décembre 2022 afin d'organiser un concert payant au profit intégral de l'AFM-Téléthon, ainsi qu'une vente d'objets et un goûter,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que l'organisation de ce concert participera au rassemblement des habitants de la commune pour un moment convivial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Si On Chantait » la salle polyvalente à titre gratuit le samedi 3 décembre 2022 afin d'organiser un concert payant au profit intégral de l'AFM-Téléthon, ainsi qu'une vente d'objets et un goûter ;

- D'autoriser le maire à signer le contrat correspondant à cette réservation.

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/11/2022 051-215104159-20221028-2022_10_07-DE

C. Malaisé